

**Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 37.450,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides objet pour un montant total de 37.450,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 2.500,00 EUR à l'asbl Institut Supérieur pour l'Etude du Language Plastique (ISELP) pour l'organisation du « Brussels Art Film Festival » 2020;
- 2) 500,00 EUR à l'asbl Cercle Polytechnique de l'ULB pour l'organisation du « Festival belge de la chanson estudiantine » 2020;
- 3) 6.200,00 EUR à l'asbl No Way Back pour l'organisation du « Festival Détours 2020 » + Les Cyphers;
- 4) 6.500,00 EUR à l'asbl Brussels Piano Festival pour l'organisation du « Brussels Piano Festival » 2020;
- 5) 2.000,00 EUR à l'asbl Ferme du Parc Maximilien pour « La Parade de Carnaval du Quartier Nord »;
- 6) 2.000,00 EUR à l'asbl Elles tournent pour l'organisation du Cinéma - Festival « Elles Tournent » 2020;
- 7) 250,00 EUR à l'asbl Cercle du Libre-Examen de l'Université Libre de Bruxelles pour l'organisation du « Festival SOLIFEST »;
- 8) 5.000,00 EUR à l'asbl Riches-Clares pour l'organisation du « Festival VKRS »;
- 9) 1.000,00 EUR à l'asbl Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken pour l'organisation de la « Fête des Lumières » 2020;
- 10) 5.000,00 EUR à l'asbl Entrez lire/ Passa Porta pour l'organisation du « Festival Passa Porta » 2020;
- 11) 2.500,00 EUR à l'asbl Impulsion Dance pour son fonctionnement;
- 12) 4.000,00 EUR à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle, CIFAS pour l'organisation du « Festival SIGNAL » 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :

